



CONSEIL DE L'EUROPE

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

JOURNEES NATIONALES SUR

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE SUR LE PAYSAGE EN FRANCE



*Paysages d'ici et d'ailleurs :
regards croisés sur quelques démarches paysagères
à différentes échelles, de part et d'autre des frontières*

Strasbourg, 26 novembre 2019

MARDI 26 NOVEMBRE 2019

Réunion au Palais de l'Europe (Salle 1), Conseil de l'Europe

De la mise en réseau régionale à l'organisation d'ateliers intercommunaux pour favoriser les approches paysagères dans l'aménagement du territoire : l'exemple de la Bretagne

Mme Caroline GUITTET

Cheffe de projet, pôle paysage de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, France

M. Thibaut GABORIT

Responsable du service des espaces naturels du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, France

La prise en compte des paysages en Bretagne et en Ille-et-Vilaine : des politiques volontaristes

L'image de la Bretagne est étroitement liée à la qualité et à l'authenticité de ses paysages. Chacun a pris conscience de la valeur économique, sociale et environnementale qu'ils représentent. Leur préservation et leur valorisation constituent un impératif. Pour encourager une véritable culture commune du paysage à l'échelle du territoire, le Conseil régional de Bretagne a organisé de 2005 à 2011 un temps de dialogue, de réflexion et de concertation entre tous les acteurs concernés. Chacun a pu inscrire les paysages comme une dimension à part entière de la construction des politiques publiques. Cette prise de

conscience partagée a abouti notamment à la création d'un comité régional du paysage en 2010, associant l'ensemble des acteurs.

Le Département a été associé à cette démarche et s'est très vite impliqué, au regard des compétences que lui donne la loi, dans des actions concrètes à l'échelle de son territoire. Le Code de l'Urbanisme prévoit en effet que les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique en faveur de la préservation des sites, des paysages et des espaces naturels (article L. 142-1). Pour agir en faveur des paysages, il faut avant tout les connaître. C'est en ce sens que l'Assemblée départementale a dans un premier temps voté la réalisation d'un atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine, en collaboration avec l'Etat. Cet outil a été réalisé dans le cadre d'une large concertation et incluait pour la première fois au niveau national un volet sociologique, en écho direct avec la convention européenne du paysage. Le site internet a été mis en ligne en 2014 (<https://paysages.ille-et-vilaine.fr>) et comptabilise 1 500 visites par mois en moyenne.

Cet outil et son utilisation font l'objet d'une évaluation périodique dans le cadre d'un comité technique qui associe notamment les services de l'Etat, les schémas de cohérence territoriaux (SCOT), les acteurs locaux et des experts universitaires. Il est dans ce cadre apparu nécessaire de développer l'appropriation de l'outil par les acteurs publics et privés, et d'améliorer son format pour favoriser l'information et la sensibilisation du public. Pour répondre à ces attentes, deux démarches ont été proposées : le lancement d'un programme d'animation de l'atlas des paysages ainsi qu'un observatoire photographique.

Un programme d'actions de sensibilisation et d'animation de l'atlas des paysages

La mission paysage du service patrimoine naturel a élaboré, en concertation avec le comité de suivi de l'atlas, un programme destiné à assurer la transmission et la diffusion de connaissances autour des paysages auprès d'un large public :

- création d'une plateforme d'échanges sur le site internet de l'atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine, notamment pour les collectivités (en cours)
- animations grand public et projets pédagogiques auprès des établissements scolaires dans le cadre de leurs programmes éducatifs, avec les partenaires associatifs du Département (2019-2020);
- ateliers techniques sur le paysage à destination des acteurs locaux (notamment élus) mais aussi des entreprises (2019) ;
- Outils d'accompagnement des collectivités pour la prise en compte des paysages dans la planification territoriale (2019 – 2020) ;
- exposition virtuelle interactive (2021);
- exposition photographique sur les paysages et leur évolution, qui pourra être présentée sur l'espace public (2022).

Ce programme d'actions en faveur des paysages d'Ille-et-Vilaine a pour objectifs :

- Assurer un suivi scientifique de l'évolution et de la dynamique des paysages en Ille-et-Vilaine
- Diffuser la connaissance autour des paysages auprès d'un large public

Plus largement, la finalité de ce programme d'actions consiste à :

- Fournir des connaissances suffisantes aux élus et aux aménageurs afin que la dimension paysagère soit prise en compte dans la définition des politiques d'aménagement ;

- Faire connaître les paysages de l'ensemble du territoire, au-delà des sites et paysages particuliers, souvent déjà connus ;
- Tenir compte de l'évolution de la société, et des aspirations en matière de nature, de patrimoine et de culture pour proposer des outils innovants et d'envergure régionale ;
- Permettre une appropriation du patrimoine paysager par les habitants du territoire ;
- Favoriser les échanges techniques entre les structures travaillant sur la valorisation des paysages Breilliens ;
- Susciter le questionnement des citoyens sur les dynamiques influant sur les paysages dans le Département, sensibiliser sur la préservation des paysages quotidiens, en évolution constante et qui constituent notre cadre de vie ;
- Sensibiliser les habitants aux enjeux du paysage ; expliquer aux scolaires la complexité et les diverses dimensions qui régissent la formation d'un paysage.

Le lancement d'observatoires photographiques des paysages sur le département

Afin d'évaluer dans le temps l'évolution des paysages, le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Etat (DDTM et DREAL) ont lancé en co-maîtrise d'ouvrage, un observatoire photographique des paysages à l'échelle du département (OPP35). Cet outil photographique, largement porté par l'Etat depuis 1991, constitue un outil visuel d'évaluation particulièrement efficace, évocateur et accessible à tout un chacun. Il constituera un outil de suivi dans le temps de l'évolution des paysages et des pratiques en Ille-et-Vilaine.

En complément de cet observatoire départemental, Les comités de pilotage et technique pour l'élaboration et l'animation de l'atlas des paysages se rassemblent périodiquement pour la sélection des photographies.

Complémentaire de l'OPP professionnel, le Département a souhaité également mettre en place une démarche participative et impliquer les habitants d'Ille-et-Vilaine. Un concours photo intitulé « L'Ille-et-Vilaine révélée par ses habitant.es » a été mis en place dans le but de sensibiliser aux paysages par la mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages Participatif. Il était ouvert à tous les photographes amateurs sans distinction d'âge, et à l'exclusion des professionnel/les.